

# CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

---

Année 2011

---

## **COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°931 SEANCE DU VENDREDI 21 OCTOBRE 2011**

---

*La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de M. Alain SCHMITZ, président.*

MLLE Fanny ERVERA, l'une des secrétaires de séance, procède à l'appel nominal.

*Présents* : Mme Aubert, MM. Barth, Bel, Mme Boutin, MM. Colin, de La Faire, Delaporte, Deligné, Desjardins, Mmes Di Bernardo, Ervera, MM. Gourdon, Joly, Jouy, Lebrun, Lequiller, Level, Loison, Mallé, Mme Mary, MM. Olive, Pivert, Planchenault, Raynal, Richard, Saint-Amaux, Schmitz, Solignac, Sylvestre, Tautou, Tetart, Tissier, Vignier, Wane.

*Excusés* : M. Brillault (pouvoir à M. Pivert), M. Fond (pouvoir à M. Schmitz), M. Fournier (pouvoir à M. Lequiller), M. Vandewalle, M. Vialay (pouvoir à M. Lebrun).

### *Installation d'un nouveau conseiller général*

M. LE PRESIDENT – J'ai plaisir à saluer l'arrivée de Fanny Ervera, qui sera benjamine de notre assemblée, à laquelle elle donne un coup de jeune puisqu'elle est née en ...1978 ! (*applaudissements*) C'est à ce titre, que, ayant détrôné Ismaïla Wane, elle a fait l'appel en tant que secrétaire de séance. Philippe Esnol, auquel elle succède, a tenu à l'accompagner – à l'heure pour une fois, mais pour la dernière ! (*rires*) Admettons que la route depuis Conflans est extrêmement chargée. Au passage, je souhaite bien sûr en votre nom bon vent à Philippe Esnol dans ses hautes responsabilités au Sénat.

M. OLIVE – En tant que membre du club des benjamins de cette assemblée, je veux saluer Fanny Ervera, et par la même occasion Philippe Esnol : si nous ne partageons pas les mêmes convictions, nous partagerons la passion du ballon rond. Il est d'ailleurs un redoutable tacleur, en politique comme au football. Néanmoins, le score, dans nos confrontations, penche largement en ma faveur ! (*Sourires*) Notre nouvelle collègue fait son entrée dans la cour des dauphines et des dauphins, des benjamins et des benjamins – à la gauche du président, forcément. Mais ici comme à Conflans, s'il pouvait y avoir moins de tacles, ce ne serait pas une mauvaise chose.

M. LE PRESIDENT – Puisque l'on parle des benjamins, j'ai une pensée pour Ismaïla Wane qui a été si longtemps à mes côtés en tant que secrétaire – mais la situation de benjamin est la plus éphémère.

### ***Remplacement de Philippe Esnol dans ses différentes fonctions***

M. LE PRESIDENT – L'article L.3122-6 du code général des collectivités territoriales prévoit que « en cas de vacance de siège de membre de la Commission permanente autre que le Président, le Conseil général peut décider de compléter la commission permanente. »

Suite à la démission de Philippe Esnol de son mandat de conseiller général et donc de la Commission permanente, souhaitez-vous compléter la Commission en élisant un candidat au poste vacant ?

*Par un vote à main levée, l'Assemblée donne son assentiment à l'unanimité.*

M. LE PRESIDENT – En accord avec toutes les composantes de l'Assemblée et, compte tenu de la représentation proportionnelle de la Commission permanente, une seule candidature a été déposée, celle de Jean-Michel Gourdon.

*Par un vote à main levée, l'Assemblée élit Jean-Michel Gourdon à l'unanimité au poste de membre de la Commission permanente.*

M. LE PRESIDENT – Je proclame donc Jean-Michel Gourdon membre de la Commission permanente, ce qu'il est pour la deuxième fois.

Concernant les autres fonctions de Philippe Esnol, je vous propose de les confier dès maintenant à son successeur, Fanny Ervera. La liste de ces fonctions représentatives vous a été distribuée. Y a-t-il des objections ?

*En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.*

M. LE PRESIDENT – Mlle Ervera siègera donc à la commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales du Conseil général.

### ***Marchés à procédure adaptée***

M. LE PRESIDENT – En application de l'article L. 3221-11 du code général des collectivités territoriales, est mise à votre disposition la liste des marchés à procédure adaptée notifiés entre le 5 août et le 17 octobre 2011, conformément à la délégation que vous m'avez accordée.

*L'Assemblée prend acte de cette communication.*

### ***Accueil d'un groupe de retraités***

M. LE PRESIDENT – J'ai plaisir à accueillir dans la tribune du public un groupe de retraités de Mantes-la-Ville. Je les remercie d'avoir fait le long chemin qui nous en sépare pour assister à notre séance. Ils seront ensuite reçus par André Sylvestre, conseiller général de ce canton. Le plus souvent, nous recevons des groupes de jeunes. Nous apprécions donc de recevoir aussi des seniors. Je vous signale également que vous avez à votre disposition le calendrier, prévisionnel il va de soi, de nos réunions pour 2012.

## *Institut d'excellence en énergies décarbonées à Versailles Satory*

M. LOISON, *rapporteur* – La fondation Mov'eotec, fondée en 2010 pour organiser un partenariat d'acteurs économiques essentiels de notre Département nous demande de soutenir financièrement son dossier de candidature pour la réalisation, dans le cadre du grand emprunt national, d'un institut d'excellence en énergies décarbonées à Satory. Nous avons déjà soutenu la candidature de la fondation pour deux autres projets sur les véhicules communicants.

Dans le cadre du grand emprunt, une dizaine d'instituts seront créés. Cette fois l'appel à projets porte sur des thématiques qui n'ont pas été suffisamment couvertes lors de la première vague de sélection. Le projet de Mov'eotec porte sur la thématique « efficacité énergétique dans les matériels de transports ». Pour le finaliser, il convient de recourir à des cabinets spécialisés pour un montant de 50 474,60 euros. Il vous est proposé d'attribuer à Mov'eotec 60% de ce montant, soit 30 285 euros.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – A ce propos, j'ai lancé, en votre nom, le deuxième appel à projets « véhicule intelligent, ville du futur » hier à l'Automobile club à Paris, en présence de Yves Vandewalle, vice-président en charge des affaires économiques et des deux présidents bénévoles du jury, Philippe Aussourd, président de l'Association pour le développement du transport et de la mobilité électriques – et l'an prochain au niveau international – et Jean-Marie Duthilleul, architecte bien connu qui travaille sur le projet du Grand Paris et qui est maître d'œuvre de la gare des Chantiers pour RFF, de la gare routière des Chantiers à la demande de la ville de Versailles et s'occupe également du développement du plateau de Saclay. Vous vous souvenez sans doute que, l'an dernier, nous avons présenté les trois lauréats de ce prix au salon de Genève. J'ai eu la satisfaction d'entendre l'un d'entre eux, présent hier au lancement du deuxième appel à projet, souligner combien le soutien du Conseil général avait été déterminant pour sa réussite, avec des emplois à la clé. Un autre lauréat a transféré son activité de Gennevilliers dans les Yvelines. Cela ne fait que renforcer la crédibilité du Département dans son aide à l'industrie automobile, dont les Yvelines sont le berceau, et qui restent un élément essentiel de l'économie et de l'emploi, notamment grâce aux sous-traitants et aux équipementiers. Ce matin *le Parisien* rend compte, en pleine page, de cette manifestation.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

## *Information énergétique*

M. GOURDON, *rapporteur* – Il vous est proposé d'attribuer, dans le cadre de notre politique de l'environnement, une subvention de 20 000 euros à chacune des deux associations suivantes partenaires de l'ADEME : l'agence locale de maîtrise de l'énergie de Saint-Quentin-en-Yvelines et l'association Energies solidaires de Chanteloup-les-Vignes, qui offrent une information sur l'énergie au public et conseillent les collectivités sur leurs aménagements.

Il a été décidé de recentrer, à partir de 2012, le soutien à ces « Espaces Info Energie » sur l'information aux particuliers et notamment la lutte contre la précarité énergétique.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Vous savez le rôle que l’Assemblée a décidé de jouer, avec l’ANAH, pour aider les Yvelinois face à la précarité énergétique.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.*

### ***Répartition des droits de mutation entre les petites communes des Yvelines***

M. SOLIGNAC, *rapporteur* – La TAMO – taxe additionnelle aux droits d’enregistrement sur les mutations – est bien connue des maires des 193 communes des Yvelines de moins de 5 000 habitants, qui attendent toujours avec impatience la répartition de son produit, opérée par le Département. Or ce fonds est en fort accroissement, de 51 %, pour atteindre 13 500 000 euros. Les critères de répartition sont pour un tiers l’inverse du potentiel financier par habitant de la commune, un tiers la longueur de la voirie communale – en 2010 nous en avons exclu les chemins ruraux, dont le kilométrage est mal connu – et un tiers en fonction de la population. La liste des communes bénéficiaires figure en annexe du rapport présenté par le Président du Conseil général, avec quelques variations dues aux seuils, vers le haut et le bas, instaurés l’an dernier pour éviter des conséquences trop rudes de l’évolution par rapport à l’année précédente.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l’unanimité.

M. LE PRESIDENT – L’augmentation de 51 % en moyenne entre 2009 et 2010 est tout à fait considérable et même sans précédent. Elle traduit le fait que nous avons connu une crise profonde des droits de mutation, avec ensuite une nouvelle hausse prononcée, qui compense en quelque sorte la perte. D’autre part, ce sont 193 communes sur 262 dans le département qui sont bénéficiaires : la grande majorité des communes ont donc moins de 5 000 habitants, ce qui ne surprendra pas qui connaît notre territoire.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.*

### ***Soutien aux médias locaux***

M. LEBRUN, *rapporteur* – Depuis 2001, le Conseil général apporte une aide aux télévisions et radios locales. Il est proposé de faire évoluer cette aide en l’inscrivant dans une convention d’objectifs et de moyens avec les médias qui le souhaitent – vous trouverez en annexe à la délibération neuf conventions, soit sept pour des radios et deux pour des télévisions. L’aide proposée est de 60 000 euros pour les télévisions et 12 000 euros pour les radios, les bénéficiaires de l’aide s’engageant à réaliser 12 programmes courts par an – de une à cinq minutes – sur des sujets libres ou pour rendre compte des séances de l’assemblée départementale, dans toutes ses composantes, dans une perspective d’éducation civique et d’information sur les manifestations organisées à l’initiative du Conseil général.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable.

M. LE PRESIDENT – La nouveauté est cette convention d’objectifs et de moyens.

M. DELIGNE – L’aide du Conseil général aux médias locaux est une action intéressante ; elle n’est pas nouvelle puisque nous la pratiquons depuis 2001. En ce qui concerne les télévisions locales, la subvention remonte même à une vingtaine d’années et n’a pratiquement pas évolué, et a même baissé marginalement, puisqu’elle est de 60 000 euros cette fois contre 61 000 euros l’an dernier. Le principe nous semble donc juste. En revanche, la délibération, en l’état, nous pose problèmes à la fois sur le fond et sur la forme.

Sur le fond d'abord, ce qu'on appelle ici convention d'objectifs et de moyens pour les télévisions locales correspond mal à la notion d'une convention générale qui – c'est le cas dans tous les départements – tient compte à la fois du taux de couverture géographique des médias et de leur taux d'audience. Ici, on va bien plus loin : il s'agit en fait d'un contrat de prestations, ou d'un contrat de partenariat pour une émission précise. Or une convention d'objectifs et de moyens ne peut contenir en même temps une commande d'émission, ce qui relève d'un autre type de partenariat. Ainsi, je connais dans ce département une télévision locale qui bénéficie d'un contrat d'objectifs et de moyens qui ne comporte pas les exigences indiquées ici ; mais une collectivité locale peut établir un partenariat pour une émission spécifique. Ainsi TVFIL 78 diffuse une émission, Fil éco, subventionnée par la CASQY, aux termes d'un contrat de prestations. Or on retrouve, dans ce que vous présentez comme convention générale, des termes identiques à ceux de ce contrat de prestations : cela pose problème, et même un problème éthique.

Je comprends bien qu'on ne veuille pas faire du mécénat en quelque sorte les yeux fermés. Mais dans une convention d'objectifs et de moyens, ce qui compte, c'est la couverture géographique et l'audience.

J'en viens au problème de forme sur lequel je suis déjà intervenu deux années de suite. En 2010, je faisais déjà observer, comme en 2009, que nous ne disposons d'aucune mesure de l'impact des chaînes que nous subventionnons. Je le connais pour l'une d'entre elles, mais pas pour l'autre. Vous m'aviez alors répondu, monsieur le président, que vous vous souveniez de ma requête de 2009 et que le directeur général allait se procurer les éléments nécessaires pour que la commission de l'Enseignement, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports puisse les analyser. Or je constate que ce projet de délibération est passé en commission des Finances. Je ne doute pas qu'on y ait examiné avec attention les montants inscrits. Reste que les termes de la convention ne correspondent pas du tout à ce qu'on pourrait attendre. J'irai même plus loin : une chaîne de télévision locale qui s'interroge sérieusement sur ses principes et applique une déontologie ne pourra pas signer une telle convention.

En revanche, si, comme je l'avais déjà demandé, on disposait du résultat des audits sur l'audience et la couverture géographique, nous saurions exactement ce qu'apportent ces télévisions locales – dans l'un des cas, je n'ai aucune idée du taux de couverture. Je l'avais demandé, je ne le connais toujours pas.

D'autre part, il faut aussi que les exigences inscrites dans la convention soient en rapport avec les aides apportées. Or ces exigences sont énormes, pour des sommes qui ne le sont pas. Permettez-moi de prendre l'exemple de cinq départements, de couleur politique différente, qui fournissent des aides à des télévisions locales dans le cadre d'une convention de portée générale et des principes déontologiques que j'ai mentionnés. Pour une télévision locale qui couvre tout le département des Vosges, la subvention est de 1 200 000 euros ; dans l'Essonne, elle est de 1 100 000 euros ; en Vendée, 200 000 euros, en Ille-et-Vilaine 500 000 euros, dans le Val d'Oise 360 000 euros. Or nous accordons, dans les Yvelines, 60 000 euros, somme qui, dans le cadre d'un contrat partenarial de prestations, ne permettrait même pas de faire une émission par mois – si je prends comme base l'émission Fil éco que j'ai mentionnée.

De ce fait, pour des raisons de forme, car la troisième commission n'a pu examiner les termes de la convention, et pour prendre le temps d'examiner sereinement la différence entre un contrat d'objectifs et de moyens et un contrat de prestations, nous vous demandons de surseoir à l'examen de cette délibération. Nous ne mettons nullement en cause le principe d'une aide, mais nous souhaitons revenir sur le contenu de la convention.

M. LE PRESIDENT – Je vais laisser la parole à Karl Olive.

M. OLIVE – Avant de répondre à François Deligné, j'ai d'abord envie de dire : Merci pour eux et pour elles, pour les journalistes, pour nos radios locales et pour les télévisions des Yvelines. On ne peut que se féliciter de ce partenariat, désormais historique puisqu'il remonte à 2001.

Pour ma part, je suis né dans la télévision un 18 décembre 1989, avec Yvelines Première. J'y ai grandi comme rédacteur et reporter puis comme directeur. Je mesure combien, déjà à l'époque, la subvention du Département était attendue pour nous permettre de vivre. Combien de fois avons-nous piaffé d'impatience, avant de recevoir cette bonne nouvelle comme un cadeau de Noël. Yvelines Première, comme sa sœur, TVFIL 78, sont encore en vie aujourd'hui parce que le Conseil général des Yvelines leur a été fidèle en maintenant sa subvention : mieux vaut ne pas se voiler la face et savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va. Dans un schéma économique fragile et un univers concurrentiel âpre, ces deux structures ont ainsi su traverser le temps, et la crise, et elles le doivent avant tout à la qualité de leurs programmes et de leur travail.

Quant à l'audience – et je pense humblement être bien placé pour savoir ce qu'il en est – il est aujourd'hui impossible, pour ces deux télévisions comme pour les radios et les blogs, de la connaître. Il ne faut surtout pas confondre audience et taux de couverture : en deux coups de téléphone, on peut connaître un taux de couverture. Pour connaître l'audience, il faut mener une étude qui coûte à peu près 60 000 à 80 000 euros. Dans la hiérarchie des priorités de ces télévisions, ce n'est vraiment pas en haut de la liste, et cela ne l'a jamais été. La seule chose que l'on a faite jusqu'à présent, ce sont des sondages d'opinion qui n'ont rien à voir avec l'audience. Mais une étude d'audience, à 60 000 euros, absorberait 10 % du budget de Yvelines Première.

Sur le fond, je me félicite de la décision du Département d'encadrer désormais ce partenariat, qui a été évoqué avec les professionnels lors d'une réunion à l'hôtel du département. Je parle bien de partenariat là où, hier encore, on parlait de mécénat sans contrepartie. Il est du devoir du Conseil général de savoir où il met ses crédits, il est du devoir des organes de communication de répondre à un tel cahier des charges. Pour autant, il n'est pas question de s'immiscer dans la ligne éditoriale ni le contenu des sujets sur quelque support que ce soit. Mais plus que jamais, notre assemblée aura un rôle de veille sur le strict respect par les médias des conditions de notre partenariat : nombre de reportages, diversité des lieux choisis, mise à disposition des sujets diffusés lorsqu'ils concernent la vie de notre institution, c'est là un partenariat gagnant-gagnant. Et dans la grande majorité des cas, c'est vraiment ce qui existe aujourd'hui.

Le cadre immédiat nous concerne tous. A ce titre, on ne peut que se féliciter que les radios s'inscrivent désormais dans cette logique interactive avec le Conseil général.

Le monde de la presse est en crise plus que jamais : l'édition papier de *France Soir*, au revoir ; celle du *Figaro*, c'est pour bientôt. De tels exemples sont légion. Donc, une fois encore, merci pour elles et merci pour eux les journalistes. Ils ont besoin de nous comme nous avons besoin d'eux. J'espère même, à titre personnel, que le Département ira plus loin en élargissant ce partenariat aux blogs yvelinois, qu'ils soient politiques ou de veille citoyenne, en un mot, le miroir de notre Département. A l'heure d'internet, il serait illusoire de ne pas les intégrer dans notre réflexion sur la communication. Pour la plupart, ils sont partie intégrante du tissu social.

Le monde des médias et de la communication fait toujours rêver nos enfants et tous les jeunes. Sur ce plan, il faut féliciter Yvelines Première et TVFIL 78 d'avoir été, au-delà de leur cœur de métier qu'est le journalisme, de véritables écoles de formation, avec un grand nombre de contrats d'apprentissage, notamment grâce au soutien de notre institution. Dans notre département, ces écoles de formation ont conduit 150 jeunes formés à Yvelines Première au niveau national. Je ne doute pas un instant qu'une telle action pourra se poursuivre, non plus dans le cadre d'un mécénat, mais dans le cadre d'un partenariat.

MME BOUTIN – La brillante intervention de Karl Olive me permet d'être brève, car j'adhère totalement à son propos. Mais en tant qu'ancienne journaliste, je tiens à mon tour à souligner les difficultés que connaît la presse aujourd'hui, ses difficultés à s'adapter aux nouvelles technologies – mais merci, monsieur le président, d'avoir doté chaque conseiller d'un iPad !

Dans mon canton, une radio associative, Radio Vieille Eglise, a pu survivre grâce au Conseil général. Et pour ajouter une dimension au propos de Karl Olive, de telles radios confortent l'identité d'un territoire. Pour le canton de Rambouillet et au-delà, Radio Vieille Eglise est devenue un lien social important. L'événement mondial que sera, dimanche prochain, la finale de rugby, se vivra dans les cafés de Rambouillet grâce à Radio Vieille Eglise. Le partenariat avec le Département est une bonne chose et il était bon de l'adapter. Mais plus profondément, ces médias développent le lien social sur le territoire, et c'est bien, aussi, une des finalités de notre propre mission.

Sur le financement, certes, on peut toujours aller plus loin et, sans doute, chacune de ces radios et télévisions, ne demanderait qu'à recevoir davantage. Mais dans la situation où nous nous trouvons, où se trouve l'Europe, pouvons-nous nous permettre de tels élans de générosité ? Ils ne sont plus vraiment adaptés à la période actuelle. Je soutiens donc la délibération car à mes yeux, elle va au-delà du seul soutien à l'information, pour concourir à une des missions fondamentales de notre Département.

M. WANE – Je voudrais dire à Karl Olive que la question n'est pas de savoir si l'on va subventionner une télévision ou une radio : là-dessus, nous sommes tous d'accord. Le problème de fond soulevé par François Deligné est un problème d'éthique. L'aide est en effet conditionnée par la réalisation d'opérations de communication assez importantes, à savoir un engagement à faire la promotion des activités du Conseil général, à mentionner son nom aussi. Peut-être alors, télévisions et radios peuvent-elles avoir le sentiment d'être redevables au Conseil général. Or lorsqu'on est journaliste, on ne doit pas avoir, à un moment, le sentiment d'être redevable.

MME BOUTIN – Vous rêvez !

M. WANE – On ne doit donc jamais laisser planer le doute sur le fait qu'un journaliste serait redevable au Conseil général.

MME BOUTIN – Le Conseil général, ce n'est pas la banque Rothschild !

M. WANE – C'est donc la question de l'éthique qui est centrale à propos de cette délibération. Or en la lisant, j'ai ressenti un malaise. A tort ou a raison peut-être, j'ai eu le sentiment de ne pas y voir des subventions destinées à aider des télévisions et des radios à vivre, mais à financer une opération publicitaire du Conseil général.

M. SAINT-AMAUX – Je ne fais aucun procès, mais je parle de faits vécus, que certains ici connaissent bien. Quelques-uns d'entre nous, à des titres divers, siègent au conseil d'administration d'un grand établissement public de la région mantaise, qui pratique le même genre de convention. Il y a six mois, on nous a demandé de supprimer une subvention à une radio car elle avait mis en cause l'image du territoire. Voilà du vécu.

M. LE PRESIDENT – Un vécu partagé.

M. SAINT-AMAUX – Tout à fait, mais je ne donne pas de détail. Chacun retrouvera lui-même les lieux et les personnes. Cette radio donc, avait un fait commentaire sur le retard pris dans la construction de la piscine – appréciation qui ne mettait pas en cause le territoire d'ailleurs. Le conseil d'administration ayant refusé, nous avons eu droit à une relance par écrit, nous demandant de nous

prononcer. Or je me dis qu'un jour ou l'autre, avec la convention qu'on nous propose, cela pourrait arriver ici également.

M. LE PRESIDENT – Dans le cas évoqué, nous avons résisté.

M. SAINT-AMAUX – Oui... Le préfet a résisté. Mais les choses sont allées assez loin. Je n'ai pas voulu exploiter l'incident, mais j'aurais pu montrer combien certains ont une vision réduite de la démocratie. En tout cas, je ne tiens pas à ce que cela puisse se reproduire ici. Je ne mets personne en cause. Mais le mieux, c'est encore que les textes nous évitent de tomber dans ces pièges.

M. LE PRESIDENT – C'est un beau sujet.

M. DELIGNE – Si vous le permettez, je précise simplement un point : certes taux de couverture et niveau d'audience sont des données différentes, mais complémentaires. Comme les années précédentes, j'ai demandé qu'on dispose des deux. Dire que c'est impossible de l'obtenir, cela m'inquiète pour l'une des deux télévisions car pour l'autre TVFIL 78, je dispose du taux de couverture et je connais le taux d'audience. Tous les ans, on les fournit aux élus du conseil communautaire de la CASQY, qui donne aussi une subvention.

Je propose donc de réécrire la délibération sur deux points. Un article 1<sup>er</sup> rappellerait l'éthique, le respect de la liberté des journalistes dans le traitement des sujets, de manière à ce que ce que Jacques Saint-Amaux vient d'évoquer ne soit pas possible. Ensuite, l'article 2 doit mentionner que c'est par des contrats de prestations, qu'on peut appeler contrats de partenariat, sur des émissions précises, que l'on peut définir les relations. Ce rappel de l'éthique, ce renoncement à encadrer la convention dans des formes qui ont suscité un malaise me semblent importants. Chers collègues, si vous avez bien lu les termes de la convention, vous avez vu qu'on se dirige vers des opérations de type publicitaire – pour ne pas dire de propagande au cas où une dérive s'installerait. J'ai absolument confiance dans notre capacité collective à y résister, pour reprendre le terme que le président a employé. Mais les choses vont encore mieux quand les textes sont clairs. Il est donc important, sur le fond, de donner de telles précisions.

Enfin une fois de plus, sur la forme, je regrette que le débat en Troisième commission, que j'attendais vraiment, n'ait pas eu lieu. Certes la commission des Finances a examiné ce projet, certes Karl Olive a fait une brillante intervention en séance, mais je n'ai toujours pas de réponse aux questions précises que j'ai posées sur les deux éléments qui devraient jouer un rôle central dans cette convention, le taux de couverture et le taux d'audience de ces medias. Pourquoi accorder 60 000 euros à chacune également ? Ce montant doit aussi être déterminé en fonction de leur impact.

N'ayant toujours pas d'assurance sur le texte, je fais donc cette proposition de placer l'éthique dans un article 1<sup>er</sup>, avant de décliner notre aide dans des contrats partenariaux.

M. LE PRESIDENT – Je remercie les intervenants sur ce sujet qui suscite un réel intérêt, sans aller jusqu'à la polémique. La convention telle qu'elle vous est proposée ne sort pas de notre chapeau, dans l'esprit d'exercer une contrainte sur les télévisions : elle a été travaillée avec elles et avec les radios. Récemment, je suis intervenu sur TVFIL 78 et j'ai vu le président et le rédacteur en chef. Ils n'ont pas profité de la présence du président du Conseil général dans leurs studios pour me poser de question particulière ou me faire part d'une quelconque inquiétude.

Plutôt que de contrepartie, c'est de partenariat qu'il s'agit ici. Et c'était le souhait exprimé par le Conseil général. L'action qu'il mène n'est pas systématiquement politique, et vous savez que j'insiste sur la notion de service aux Yvelinois. C'est pour leur faire connaître, localement, les actions que le Conseil mène à leur service, que nous allons dans ce sens. Il n'y a donc matière ni à polémique ni à inquiétude sur une éthique ou ce que nous imposerions à des journalistes contraints et forcés. D'ailleurs, tout au long de l'élaboration de cette délibération, on ne m'a jamais fait part d'une

telle inquiétude, de la part des intéressés, qu'il s'agisse des télévisions, des radios locales ou des blogs. Nous verrons à l'usage si la moindre inquiétude s'exprime : je vous en ferai part.

Ayant présidé longtemps la troisième commission, je fais miennes l'observation de François Deligné : il aurait été logique de lui soumettre cette délibération, comme elle l'était, cela va de soi, à la commission des Finances.

S'agissant de la couverture, je confie à Karl Olive, notre spécialiste ici, en s'entourant de François Deligné et Jacques Saint-Amaux – d'autres collègues peuvent le contacter directement – le soin d'obtenir de l'autre télévision les mêmes renseignements que TVFIL 78 peut fournir à la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Quant à la comparaison avec l'action financière d'autres départements, je dois dire que ceux que j'ai rencontrés, notamment à TVFIL 78, ne souhaitent pas que la subvention augmente. Ce qu'ils attendaient surtout, c'est que cette aide soit pérennisée pour avoir la certitude d'être accompagnés dans la durée. C'était pour eux beaucoup plus important que le montant de la subvention. Ils savent que si, demain, se produit une crise, nous serons à leurs côtés car, comme l'a rappelé Christine Boutin à propos de radio Vieille Eglise, c'est une nécessité que de maintenir de tels supports. Mais pour l'heure, ce n'était pas du tout l'état d'esprit de nos partenaires.

Je souhaite donc faire adopter et mettre en œuvre cette délibération telle qu'elle vous est soumise et voir si le groupe de travail a des remontées – et François Deligné me transmettra les critiques éventuelles sur des difficultés d'application de la convention – mais notre esprit est bien celui du partenariat : Nous sommes les uns et les autres au service des Yvelinois, nous menons des actions tout à fait remarquables à leur service dans le domaine social mais aussi sportif – par exemple la dernière étape du Tour de France partira de Rambouillet – et pour nombre d'autres manifestations. Un véritable partenariat est dans l'intérêt de tous, celui des Yvelinois qui recevront l'information et celui des médias. Vous me transmettez donc les éventuelles critiques s'il y en a, sur la mise en œuvre de ce nouveau dispositif. Je vais mettre aux voix le projet de délibération.

M. DELIGNE – Je souhaite présenter une explication de vote et réagir sur la démarche proposée.

S'agissant de la démarche qui consiste à rapprocher nos informations et à les analyser pour les faire remonter...

M. LE PRESIDENT – Ne serait-ce que pour nous permettre d'en obtenir d'autres, identiques, en provenance d'un autre média.

M. DELIGNE – Tout à fait. C'est d'ailleurs sur la base des informations dont je disposais déjà que je me suis permis d'intervenir. TVFIL 78 a quand même réagi avec stupéfaction aux termes de la convention. Cela prouve qu'il y a encore besoin de travailler. Quant à rapprocher des informations pour éclairer l'analyse des conseillers généraux, je répondrai bien sûr favorablement et je vous remercie de m'associer à ce travail.

En attendant, par cohérence avec ce que j'ai dit précédemment, nous ne participerons pas au vote sur une telle délibération. C'est quand ce travail sera fait que nous pourrons voter une telle délibération.

M. LE PRESIDENT – Tout à fait.

M. TISSIER – Je ne mets nullement en doute les bonnes intentions qui président à cette initiative pour faire diffuser l'information du Conseil général. Mais je regrette un peu – et cela vaut tout autant pour les entreprises – que l'on ne sache pas combien le bénéficiaire de notre aide recueille de subventions au total. Je ne connais pas du tout les radios. Mais si le Conseil général finance et des collectivités locales aussi, je ne me rends pas compte si telle radio fonctionne uniquement grâce à l'argent du contribuable ou a aussi des recettes propres pour pérenniser son activité. Je suis embarrassé pour voter et je m'abstiendrai donc.

M. OLIVE – Je souhaite préciser, suite aux deux dernières interventions, que 98 % des bénéficiaires de l'aide sont des associations à but non lucratif. Radio Vieille Eglise et Yvelines Première sont des associations loi de 1901 à but non lucratif. TVFIL 78 est une société d'économie mixte, c'est la différence.

Je rejoins complètement François Deligné : ce serait très bien d'avoir un compte précis de l'audience. Mais à cette aune, demain Radio Vieille Eglise et bien d'autres mettent la clé sous la porte ! Il s'agit là de services offerts, d'outils utiles dans le tissu social. C'est la très grande majorité des cas, et c'est important pour répondre à Joël Tissier, de même que le fait que le CSA, s'agissant d'associations, autorise un seul de 10 % du budget global comme recettes provenant de subventions. Si le Conseil général a fixé sa subvention à ce niveau depuis 2001, c'est probablement en fonction de cette règle qui s'applique aux associations. Sinon, c'est vrai, en Essonne ou en Rhône-Alpes, des chaînes comme TV8 Mont-Blanc ou OL TV perçoivent des subventions dix fois supérieures. Mais ce n'est pas du tout dans le même cadre.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées avec une abstention (Joël Tissier), les 10 autres membres du groupe des Elus de gauche ne prenant pas part au vote.*

### ***Garantie départementale au Logement français***

M. WANE, *rapporteur* – Nous avons accordé notre garantie au groupe Richelieu pour un emprunt de 1 211 955 euros auprès de la Caisse des dépôts, afin de réhabiliter 35 logements locatifs à Versailles. Suite à l'absorption de ce groupe par la SA d'HLM Le Logement français, il vous a proposé de transférer la garantie avec le patrimoine.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Dotation de fonctionnement des collèges publics***

M. LE PRESIDENT – Cette dotation vaut également pour les lycées internationaux, et il serait intéressant de savoir si les dossiers avancent dans ce domaine.

M. LEQUILLER, *rapporteur* – Malheureusement, monsieur le Président, ce n'est guère le cas. Pour Buc, les choses se présentent mieux. Pour le lycée de Saint-Germain-en-Laye, tous les contacts que vous avez avec la Région sont négatifs et je trouve cela très préoccupants. Vous avez décidé, monsieur le président, d'engager malgré tout cette opération, mais pour l'instant la Région reste fermée. Certains collègues de l'opposition se sont bien manifestés auprès du Conseil régional....

M. LE PRESIDENT – Oui, j'en remercie André Sylvestre.

M. LEQUILLER - ...Mais il va falloir continuer à faire pression auprès du Conseil régional.

La dotation globale de fonctionnement des collèges publics et lycées internationaux a été présentée hier au CDEN. Nous devions le faire trois jours plus tôt, mais des représentants des syndicats ne sont pas venus sous le prétexte qu'il y avait des élections professionnelles. Mais les suppléants auraient pu être présents. On a donc reporté le CDEN de trois jours et hier, certains représentants d'organisations professionnelles n'étaient pas présents non plus. Nous avons pourtant fait preuve de beaucoup de bonne volonté en veillant à réunir ce CDEN avant la séance du Conseil général afin de l'informer des intentions de celui-ci. Il était également prévu une présentation de la situation dans le secondaire par l'inspection académique. On a donc décidé que l'an prochain, nous ne traiterions pas ces deux sujets lors d'une même séance : nous réunirons un CDEN entièrement consacré aux

affaires du Conseil général et une autre séance sera consacrée à la présentation de la situation dans le primaire et le secondaire par l'Education nationale. Dans ces conditions, nous avons eu l'approbation du CDEN hier, avec deux voix contre.

Il vous est proposé d'affecter à cette dotation 16 385 101 euros, soit une progression de 1,2 % par rapport à 2011. L'ensemble des moyens affectés à la pédagogie et à l'entretien sont reconduits, avec indexation sur un taux d'inflation de 1,8 %. Comme d'ordinaire, 18 établissements classés en ZEP bénéficieront d'une majoration de 24 % de leurs crédits, hors viabilisation. De même, pour les 21 établissements qui comptent moins de 400 élèves, ce seuil est retenu comme un plancher.

Le Département entend poursuivre les efforts engagés depuis 2010 pour diminuer le niveau de consommation d'énergie et contenir les dépenses d'administration générale. Nos services ont entamé un dialogue avec les chefs d'établissement pour y parvenir, et les résultats se font sentir : ces dépenses ont baissé de 6,35 % de 2008 à 2009 et de 2,14 % de 2009 à 2010, en partie grâce à une meilleure performance thermique des bâtiments, en partie aussi grâce à la vigilance des directions. On a ainsi recommandé aux établissements de réguler les consommations en fonction du temps d'occupation des locaux, en regroupant si possible les activités. Ainsi, dans 9 collèges dont le taux d'occupation est entre 50 % et 60 %, on a opéré une décote de 5%, et dans 9 collèges dont le taux d'occupation n'atteint pas 50%, une décote de 10 %.

Il est aussi proposé de moduler les dotations en fonction des réserves. Ayant constaté il y a deux ans que certains établissements avaient des réserves trop importantes, supérieures même à 50 % de leur dotation, nous avons alors modulé la dotation en fonction de ce niveau. Mais 13 établissements, contre 26 précédemment, sont encore au dessus de 50 %, alors que 9 d'entre eux avaient déjà été concernés par la modulation précédente. Cette fois encore, je vous propose de ramener les réserves à 50 %, ce type de thésaurisation n'ayant pas de justification.

Pour la viabilisation, nous proposons la mutualisation au niveau du Département des contrats de gaz naturel afin de réduire les dépenses et de simplifier les procédures. Aussi allons-nous adhérer au groupement de commandes coordonné par le SIGEIF, qui renouvelle son marché au 30 juin 2012. Cette dynamique, qui entraîne 260 collectivités locales, devrait permettre des économies importantes sur un marché du gaz devenu concurrentiel.

L'aide est reconduite en ce qui concerne les programmes spécifiques : acquisition d'outillage individuel pour les SEGPA et unités locales d'insertion scolaire. Pour la demi-pension, il vous est proposé de fixer à 2 % le taux d'augmentation des tarifs.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. DELIGNE – Je voudrais revenir sur deux points précis. Le premier est la manière dont ce dossier a été préparé, mais André Sylvestre en parlera. On est dans le prolongement d'informations déjà données l'année précédente sur la mutualisation et sur le maintien d'un certain nombre de crédits : cela ne pose pas problème et on l'a reconnu en CDEN. A ce propos je suis obligé de donner des précisions car ce qui a été dit n'est pas exact. Ce ne sont pas les syndicats qui ont refusé de ne pas siéger pour on ne sait quelle raison ou refusé d'envoyer les suppléants. S'il n'y a pas eu de quorum lundi, c'est surtout parce que la principale fédération de parents d'élèves n'est pas venue et a expliqué par écrit pourquoi elle ne serait pas présente, en mettant en cause que les documents arrivent toujours au dernier moment, et qu'un vrai travail n'est pas possible dans cette instance qui devrait être une instance de consultation et de concertation entre les partenaires que sont les représentants du personnels mais aussi les fédérations de parents, les élus et les DDEN. Pour ma part, j'estime que le CDEN devrait jouer un rôle, d'échange, de dialogue et de réflexion beaucoup plus importants. J'ai d'ailleurs apprécié que l'inspecteur d'académie, l'an passé, ait proposé des sujets de réflexion à mettre en commun comme le handicap à l'école. Dès qu'un sujet intéressant est proposé, les fédérations de parents le reconnaissent et les enseignants participent. Donc, plutôt que

de stigmatiser l'attitude de certains, mieux vaudrait réfléchir au fonctionnement du CDEN pour qu'il serve vraiment à notre grande ambition pour l'éducation.

M. LEQUILLER – Je co-préside le CDEN depuis longtemps et je n'ai pas le souvenir qu'aucun membre ne se soit plaint de la concertation qu'on y pratique. Les échanges sont très fructueux. Il se trouve que certains ont manifesté leur désapprobation. L'inspecteur d'académie a très bien expliqué que, si les documents sont arrivés en retard, c'est qu'il y avait un grève de la poste. L'inspection va donc essayer d'envoyer les documents en même temps par internet. Mais l'autre raison est aussi qu'il y avait des élections professionnelles, et les syndicats le disaient très clairement.

Ma présentation n'avait donc rien d'agressif et le climat au CDEN est très positif. Je regrette simplement qu'à la deuxième réunion il n'ait pas été possible d'avoir la présence de tous les suppléants. Ce n'était pas très grave, car le vote a eu lieu.

M. SYLVESTRE – Notre groupe votera cette délibération. Je souhaite simplement rappeler la liste des engagements passés concernant les tarifs de restauration scolaire, sur lesquels je suis intervenu en 2008 et en 2010. Je peux comprendre la frustration de Pierre Lequiller qui attend une réponse de la Région concernant le lycée international de Saint-Germain-en-Laye. Mais nous aussi, nous sommes un peu frustrés. Nous attendons la mise en place de cette commission d'étude et d'harmonisation des tarifs de restauration scolaire. Un certain nombre de départements qui n'ont pas nos revenus – l'Ardèche depuis 2009, l'Ariège depuis 2006, les Hauts-de-Seine, la Côte d'Or – y ont parvenus. Si ma Côte d'Or y arrive, les Yvelines le peuvent aussi. Encore une fois, nous attendons la mise en place de cette commission et des résultats positifs.

M. LE PRESIDENT – Je reconnais volontiers à André Sylvestre sa constance. Nous avons déjà évoqué ces questions.

M. LEQUILLER – Vous savez les raisons pour lesquelles on a pris du retard. Le problème est très complexe sur le plan technique. Les services ont fait des études qui seront présentées en novembre à l'exécutif.

M. SYLVESTRE - Novembre de quelle année ?

M. LEQUILLER – De cette année. Nous ferons ensuite une présentation de la situation à la réunion de décembre de la Troisième commission.

M. LE PRESIDENT – Fixons un agenda précis. Pour la réunion de décembre, nous présenterons donc tous les éléments donc nous disposons sur la demi-pension. Mais si l'on s'intéresse à l'harmonisation des tarifs sur le territoire, on ne pourra pas ne pas traiter de l'organisation des services de restauration, très différents d'un collège à l'autre. Certains services desservent un collège, d'autres plusieurs, certains utilisent la restauration froide, d'autres non. Il faudra aussi penser à l'efficacité des services, car la hausse du coût des repas tient souvent à des éléments techniques. Les deux aspects sont liés, ce qui rend le problème complexe. Mais si d'autres départements l'ont résolu, nous pouvons essayer aussi.

M. SYLVESTRE – Je ne doute pas de la complexité du problème, mais les départements qui ont mis en place l'harmonisation des tarifs connaissaient les mêmes difficultés, voire d'autres. Nous demandons d'abord une remise à plat.

M. LEQUILLER – On a déjà présenté le problème en Commission.

M. LE PRESIDENT – Suite à différentes interventions, j’avais déjà demandé à Brigitte Cayla de réunir des informations. La question est donc bien inscrite à l’ordre du jour de la Troisième commission pour décembre.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l’unanimité.*

### ***Musée d’histoire de France***

M. JOLY, *rapporteur* – Il vous est proposé d’accorder notre soutien au centre de recherche du château de Versailles. Le programme en cours se termine. Pour 2011, pour trois ans, le thème de recherche sera « les étrangers à la cour ». La cotisation est de 10 000 euros et la subvention de fonctionnement de 50 000 euros. Nous prendrions également en charge trois bourses d’étudiants étrangers pour 15 900 euros.

Le musée d’histoire de France a accueilli 6721 visiteurs en 2009-2010. Il programme trois nouvelles animations, dont, dans le cadre du projet « dessine-moi un château », la visite découverte du domaine de Marly autour du thème de l’eau. Il vous est proposé de lui attribuer une subvention de 30 000 euros.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l’unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. GOURDON – Je salue l’évolution des thèmes de recherche du musée. Mais sont-ils choisis en relation avec les enseignants, de façon à inciter les classes à venir plus souvent en visite ?

M. LE PRESIDENT – Tout à fait. C’est en liaison avec l’inspection d’académie que l’on recherche les thèmes. L’exposition qui est au Musée de l’Orangerie pour trois mois a été faite en partenariat entre le Département et le musée, sous l’égide de l’inspection d’académie. De nombreuses classes sont inscrites pour la visite. Il en va de même pour le musée parlant. Nous devrions pouvoir faire venir plus de collégiens – parlez-en dans les établissements – d’autant que le Département a un dispositif d’accompagnement pour les frais de transport. Sur les 6 721 visiteurs, il y avait 1 680 élèves, en 56 groupes. On pourrait avoir la moitié plutôt qu’un quart des collégiens parmi les visiteurs. La plaquette éditée pourrait être rediffusée.

Pour répondre à une question posée en Commission, les travaux du centre d’histoire du musée profitent beaucoup aux chercheurs yvelinois, notamment ceux qui travaillent aux archives départementales et là l’université de Versailles-Saint-Quentin.

M. BARTH – Je n’ai visité l’exposition de l’histoire de France qu’une fois, à l’invitation du Conseil général. J’avais trouvé le niveau relativement faible. Peut-être les choses ont-elles changé. Néanmoins, il serait peut-être bon de se poser des questions sur l’intérêt pédagogique de cette exposition. Elle est gratuite, le transport est subventionné, et très peu d’élèves viennent alors que les moyens pour faire des sorties manquent dans les écoles. J’aimerais qu’on revoie l’aspect pédagogique et le contenu historique, même si je sais que l’exposition est organisée en fonction des tableaux disponibles dans le château. Peut-être une autre visite nous permettrait-elle de faire remonter des observations au château.

D’autre part, depuis tout à l’heure, j’ai une remarque rentrée sur le CDEN. Il m’est arrivé d’assister à ses séances, comme titulaire il y a quelques années puis comme suppléant. J’en ai gardé le souvenir d’une réunion très ennuyeuse et peu efficace, au cours de laquelle se déroulent beaucoup de joutes verbales. Mais on sort comme on est entré ; rien n’a évolué. La discussion avec le représentant du Conseil général est assez ouverte, mais est-ce que cela change grand-chose ? S’agissant des autorités académiques en tout cas, dans mon souvenir on perdait son temps à venir. Un conseil départemental de l’éducation nationale devrait être un lieu où, même si l’inspecteur d’académie n’est pas maître

des moyens qu'on met à sa disposition, on s'attendrait à ce qu'il y ait un peu de souplesse, de possibilités d'initiative, en ce qui concerne leur utilisation et leur répartition. Or je suis très heureux que le titulaire que je devrais suppléer aille régulièrement à ces réunions, car je les considère comme une perte de temps. Par exemple, sur une question importante comme celle des classes surchargées – des maternelles avec 30 à 32 élèves par classe, ce n'est pas nouveau – on se fait répondre rituellement que la moyenne départementale est de 24. Seulement, l'enseignant qui a 32 enfants face à lui n'a que faire d'une moyenne. On s'attendrait à ce que, au moins dans cette instance, on puisse en discuter et qu'il ne s'agisse pas seulement d'une réunion alibi. Cela permet de dire qu'on a fait de la concertation. Mais quand la concertation ne débouche sur aucune avancée, on n'a affaire qu'à une chambre d'enregistrement. Je suis vraiment content que mon titulaire m'épargne cette corvée. Je l'avais sur le cœur, je tenais à le dire.

M. LE PRESIDENT – C'est un mouvement d'humeur.

M. LEQUILLER – On a essayé d'améliorer les choses. Effectivement, on commençait par des déclarations très longues de syndicats, qui valaient sur la politique nationale plus que départementale. On a demandé à ce qu'elles figurent dans le compte rendu mais ne soient pas lues in extenso : on passait aux choses concrètes après une heure de déclarations de principe. Le dialogue avec l'inspecteur d'académie sur les questions départementales s'est amélioré grâce à ce changement qu'ont obtenu tous les élus, avec le préfet et l'inspecteur d'académie.

M. LE PRESIDENT – C'est une invitation à M. Barth à revenir siéger.

M. JOLY – En ce qui concerne le musée de l'histoire de France, il est gratuit et il suffit à chacun de nous d'en faire la promotion, notamment dans les collèges. Il n'y a pas seulement une animation visuelle sur l'époque napoléonienne dont, effectivement, on peut discuter le texte selon qu'on est plus ou moins pro-napoléonien. Mme Weber, la directrice, a repris contact avec le château pour revoir le contenu de ce texte. Au départ, notre aide de 96 000 euros était consentie pour rouvrir ces salles. Elle est désormais de 30 000 euros. Il y a aussi les ateliers découverte, le musée de poche, une animation sur un chantier de quatre siècles, la journée du serment du jeu de paume et une visite couplée avec le château de la Malmaison. Notre subvention porte sur cet ensemble.

M. LE PRESIDENT – Catherine Pégard, que j'ai accueillie quand elle a tenu à faire sa première sortie officielle de présidente de l'établissement public pour inaugurer « dessine-moi un château », opération menée en partenariat avec le Département et l'inspection d'académie, à l'Orangerie du domaine de Mme Elisabeth, est très attachée à tout ce qui concerne les collégiens. Nous allons rouvrir les discussions car elle souhaiterait que beaucoup plus de salles soient ouvertes. A l'origine en effet, en 2004, notre subvention a servi à rouvrir des salles car le château à l'époque n'avait pas le personnel suffisant pour accueillir le public dans les grandes salles de l'histoire de France créées par Louis-Philippe.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Formation continue du spectacle vivant***

M. DESJARDINS, *rapporteur* – Dans le cadre de notre programme de formation continue du spectacle vivant, il vous est proposé d'attribuer à la commune d'Elancourt une subvention de 720 euros pour une formation des professeurs de danse.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Studios pour les musiques actuelles***

M. PIVERT, *rapporteur* – Depuis 1996, le Département aide à l'aménagement des studios de répétition pour les musiques actuelles. Dans ce cadre, la ville de Triel-sur-Seine sollicite un soutien pour équiper sa nouvelle maison des jeunes d'un tel studio, complémentaire de l'enseignement musical. Selon les critères s'appliquant à l'acquisition d'un premier équipement, il vous est proposé de subventionner à 30 %, soit 3 927 euros, cette opération.

La commission Enseignement, culture, jeunesse et sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Contrats départementaux***

M. PLANCHENAUT, *rapporteur* – Il vous est proposé de signer cinq contrats départementaux. Bonnières-sur-Seine veut restructurer l'école primaire et étendre la cantine et créer un équipement multisports dans le groupe scolaire Albert Anne. Elle peut prétendre à une subvention de 455 000 euros, pour un investissement global très important puisqu'il dépasse les six millions d'euros.

Croissy-sur-Seine, commune déjà bien équipée, souhaite améliorer encore l'offre de services en couvrant des courts de tennis, en isolant l'école Jean Moulin et en construisant des vestiaires et un clubhouse. La subvention départementale serait de 450 000 euros.

Marly-le-Roi, bien dotée en équipements publics, entend requalifier le quartier des Mézières en rénovant la halle à marché, en aménageant son parvis et en créant un parking paysager. La subvention pour ce projet de grande qualité qui bénéficiera d'un apport du FISAC serait de 450 000 euros.

Neauphle-le-Château, commune qui a signé un CDOR avec le Département entend améliorer l'offre d'équipements pour les populations nouvelles en restructurant un centre associatif ainsi que les locaux du centre de loisirs et la restauration scolaire, également pour une subvention de 450 000 euros.

Enfin, Villepreux veut créer une médiathèque et un parc sportif, toujours pour une subvention de 450 000 euros, la DRAC intervenant pour 350 000 euros.

L'ensemble de ces contrats représente un engagement public voisin de 15 millions d'euros, avec un concours départemental de 2 255 000 euros réparti sur les exercices 2012 à 2014.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Vous observerez que, dans le cadre de ces contrats, les communes font un effort particulier pour les équipements sportifs, scolaires et socioéducatifs.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Contrats de développement de l'offre résidentielle***

M. JOUY, *rapporteur* – Le CDOR apporte une aide aux communes et aux intercommunalités qui s'engagent à produire une offre de logements diversifiée. Cette aide peut être mobilisée, soit pour contribuer à l'équilibre financier des opérations, soit pour réaliser des investissements concernant des

équipements ou des espaces publics de proximité en accompagnement des logements. Ce rapport vous propose d'adopter les contrats de développement de l'offre résidentielle avec les communes d'Achères et de Noisy-le-Roi et le montant définitif de l'aide relative au contrat de développement de l'offre résidentielle de la commune de Limay.

Achères n'est urbanisée que sur 30 % de son territoire. Elle fait partie de l'Opération d'Intérêt National Seine-Aval et est couverte en partie par un périmètre juridique concernant des secteurs à vocation notamment économique. Elle fait également partie du territoire d'étude du contrat de développement territorial de la confluence, l'un des neuf territoires stratégiques du Grand Paris. A moyen terme, ses perspectives de développement sont importantes. La commune, qui a connu l'une des progressions démographiques les plus élevées des Yvelines souhaite atteindre environ 20 000 habitants. En 2007, elle s'est engagée auprès du Conseil général à réaliser 675 logements en 3 ans, dont un maximum de 24 % en locatif social. Dans le cadre du CDOR, l'objectif est de réaliser 510 logements en trois ans, à 98 % en collectif, essentiellement en centre ville. Par rapport à la moyenne de production de logements pour 2000-2004, l'aide forfaitaire par logement de 5 000 euros accordée par le Département aboutirait ainsi à une aide totale de 1 980 000 euros.

Noisy-le-Roi, en limite de zone rurale et urbaine, est urbanisée sur un tiers de son territoire. Elle fait partie de la communauté de Versailles Grand Parc et envisage une légère croissance de population pour atteindre 9000 habitants vers 2020. Son objectif est de 33 logements sur 2011-2013, tous en locatif social en centre bourg. L'aide forfaitaire prévisionnelle est donc de 165 000 euros.

Le 19 octobre 2007, le Conseil général a approuvé un CDOR avec la commune de Limay. Le contrat porte sur 543 logements à commencer sur les années 2007 à 2009, dont un minimum de 25% de logements à caractère social. L'aide forfaitaire prévisionnelle est de 3 840 000 euros. La commune a demandé la prorogation d'une année du contrat. Au 31 décembre 2010, elle a atteint les objectifs du contrat en réalisant 609 logements commencés sur 4 ans, dont un minimum de 25 % de logements à caractère social, respectant ainsi l'objectif de diversification des conditions d'accès.

Conformément à la délibération du 26 mars 2010 relative à l'évolution des dispositifs départementaux d'aides aux communes, l'aide du CDOR prorogé d'une année est recalculée en prenant en compte le nombre total de logements commencés sur la période du contrat, soit 609 logements. Ainsi, il est proposé de clôturer le CDOR de Limay avec une aide à la construction d'un montant de 3 970 000 euros, soit un engagement complémentaire de 130 000 euros par rapport à l'engagement initial.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Vous constaterez l'effort particulier qui a été fait par Achères, avec 510 logements, et par Limay, avec 543 logements dans le cadre initial et 609 au total, avec une aide à 10 000 euros par logement, le taux initial pour ceux qui se sont engagés fortement dans cette action. Je remercie également les services qui insèrent dans les délibérations des cartes couleur qui nous permettent de bien localiser les opérations.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Relais d'accueil de la petite enfance***

M. LEVEL, *rapporteur* – L'Assemblée départementale a souhaité inciter les communes ou intercommunalités ou associations, gestionnaires de Relais Assistants Maternels (RAM), à les faire évoluer en Relais d'Accueil de la Petite Enfance (RAPE), voire à créer directement des RAPE, pour améliorer la mise en relation de l'offre et de la demande. Les objectifs du Relais d'Accueil de la Petite Enfance seront les suivants : accueillir et renseigner les parents en recherche d'une solution de garde ; accueillir et renseigner les auxiliaires parentaux en recherche d'enfants à garder au domicile

des parents, et assurer une formation de 18 heures ; ouvrir ses temps collectifs et ses activités d'éveil aux auxiliaires parentaux et/ou leur réserver des ateliers et des groupes de parole selon des thématiques spécifiques.

Le RAPE sera donc un lieu d'information pour les familles, un lieu de ressource pour les auxiliaires parentaux et un lieu d'observation pour faire émerger les besoins concernant la petite enfance sur son périmètre d'intervention. Mais il ne sera pas un organisme employeur.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le modèle-type de contrat d'objectifs et de moyens à conclure avec les futurs gestionnaires de ces structures et d'autoriser le Président du Conseil général à individualiser et signer ces contrats d'objectifs et de moyens en ajustant certains articles afin de les adapter aux besoins et aux spécificités de chaque commune.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – J'ai inauguré récemment le premier RAPE, la Goutte de lait à Versailles, avec Olivier de La Faire.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Protection maternelle et infantile***

M. VIGNIER, *rapporteur* – Il vous est proposé d'autoriser la signature d'une convention de financement et de partenariat avec les régimes d'assurance maladie pour modifier la procédure de remboursement au Département d'actes qu'il réalise. Les prises en charge sont élargies, notamment en ce qui concerne les examens des femmes enceintes et la préparation à la naissance, les consultations prénuptiales, les examens de surveillance et les vaccinations obligatoires recommandées des enfants de moins de six ans. Sont également pris en charge au titre de l'assurance maladie les IVG par voie médicamenteuse, le dépistage des maladies sexuellement transmissibles, les consultations relatives à la maîtrise de la fécondité et la délivrance par les centres de PMI de produits contraceptifs remboursables. La dématérialisation des feuilles de remboursement devra accélérer ceux-ci.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Contrats sociaux de territoire de La Verrière et de Trappes***

MME MARY, *rapporteur* – Le dispositif de contrat social de territoire, créé en 2007 pour les communes inscrites en GPV, leur permet de toucher 35 euros par habitant en ZUS par an. Les actions menées par les communes à ce titre portent sur l'insertion des jeunes, le développement durable et l'amélioration du cadre de vie. Il vous est proposé de verser à La Verrière 46 116 euros, soit 45 % du coût total de ces actions, et à Trappes 660 000 euros, soit 38 % du coût total des actions.

Je souhaite souligner en particulier une action intitulée Athena, qui nous permet de faire un bilan du dispositif de réussite éducative mis en place depuis un certain nombre d'années. Les élèves repérés depuis le CP et qui ont bénéficié de l'action « coup de pouce » pour l'apprentissage de la lecture arrivent en sixième. Deux collèves sur trois indiquent que la rentrée est beaucoup plus calme, que les enfants ont un cadre plus assuré ; en ce début d'année, on peut donc déjà espérer que la prévention précoce a eu des conséquences positives sur le comportement des élèves. Dans un des collèves, fait nouveau, il n'y a eu cette année aucune commission de discipline pour exclure un élève. Notre

action commune porte des fruits pour ces situations très difficiles, et je remercie le Conseil général de sa participation.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – C'est une bonne nouvelle. Pensons aussi à l'investissement humain de tous ceux qui participent à cet encadrement.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Acquisition d'un appartement à Montigny-le-Bretonneux***

M. RAYNAL, *rapporteur* – Monsieur le président, si vous le permettez, je voudrais à mon tour apporter un témoignage sur le CDEN, car je ne voudrais pas, après les propos qui ont été tenus, que nos collègues s'en forgent une mauvaise opinion. Je suis très étonné de ce que nous a dit Jean-Louis Barth. Je siège moi-même au CDEN depuis mon élection dans cette assemblée en 2001 et je n'ai pas eu le sentiment que le débat soit stérile. Certes, nous y avons assisté à des envolées lyriques, et certaines prises de position n'ont rien à voir avec un bon état d'esprit. Mais les choses ont changé. Ainsi le groupe de travail mis en place l'an dernier sur la carte scolaire s'est réuni efficacement et a obtenu un certain nombre de résultats qui ont été pris en compte par l'inspection académique. On y a si peu perdu son temps que ce groupe de travail a été prolongé pour améliorer encore les choses. De telles instances ne peuvent être que ce que les hommes et les femmes qui y siègent veulent en faire. Je rejoins Pierre Lequiller : la politique de la chaise vide n'a jamais aidé à faire progresser.

Quant au rapport, il porte sur l'acquisition d'un appartement à Montigny-le-Bretonneux pour mise à disposition du centre de Porchefontaine. Cet achat s'inscrit dans les acquisitions de logements que nous faisons depuis 2009 dans le cadre du plan de relance. Il s'agit cette fois d'un F3, avec un engagement total de 240 750 euros.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Aide aux communes en matière de voirie***

M. LE PRESIDENT – Ce programme triennal 2012-2014 est très important et très attendu des communes car la voirie est une lourde dépense pour elles.

M. TETART, *rapporteur* – Effectivement, toutes l'attendent. L'enveloppe du plan triennal 2009-2011 atteignant 26 millions d'euros. Puis, dans le cadre du plan de relance et afin d'aider les communes à faire face aux conséquences d'hivers rigoureux, nous avons ouvert une enveloppe supplémentaire de 40 %. Ces crédits sont bien consommés. Nous vous proposons donc un nouveau programme triennal avec cette fois une originalité : l'enveloppe triennale augmente normalement de 10 % ; nous proposons de réserver cette augmentation aux communes qui acceptent d'avoir un comportement conforme à notre charte de la route écoresponsable pour au moins la moitié de leur enveloppe. En fin de travaux, nous évaluerons si les communes qui avaient pris ces engagements les ont tenus. Si ce n'est pas le cas, elles auront leur enveloppe normale et non portée à 110 %.

Cette évaluation de l'écoresponsabilité ne va pas prendre une forme tatillonne et administrative. Nous fixons donc des critères très simples à respecter, repris de notre charte, tels que la fourniture et la mise en œuvre d'enrobés tièdes et semi-tièdes, d'enrobés coulés à froid, d'enduits superficiels d'usure ; la réhabilitation de chaussée par retraitement en place, sans granulats supplémentaires à

transporter ; l'incorporation d'agrégats issus du recyclage des enrobés dans les matériaux bitumineux de chaussée ; la mise en place d'éclairage public à LED et de bornes de recharge des véhicules électriques. De tels critères peuvent être vérifiés dans un décompte de travaux.

L'enveloppe nouvelle serait de 26 500 000 euros, avec une enveloppe complémentaire dont nous constaterons ensuite le taux d'utilisation.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. TISSIER – Je me félicite d'une telle initiative.

M. LE PRESIDENT – Certains élus estiment que l'usage des enrobés à froid est néfaste.

M. TETART – Bien des maires se souviennent de l'époque où l'on faisait de l'enduit superficiel avec gravillonnage. On ne se posait pas tellement de questions écologiques et on consommait beaucoup de gravillons.

M. LE PRESIDENT – Et les pare-brise volaient en éclats.

M. TETART – Je rappelle à ceux à qui ce désagrément arrive que respecter la vitesse limite sur le chantier suffit pour l'éviter.

L'enrobé coulé à froid est utilisé sur des portions de route hors agglomération. Sur les routes très abimées, où il y a eu des arrachements, on n'utilise pas cette technique, mais des couches épaisses de 6 à 8 centimètres de béton bitumineux de différentes granulométries. C'est ce que chacun souhaiterait faire partout. Mais lorsqu'il n'y a pas d'arrachements, mais une simple usure de la couche de roulement, on peut constater des défauts d'étanchéité. Il faut y mettre bon ordre, ou les dégradations vont s'accroître, et donc refaire l'étanchéité et refaire une certaine rugosité afin de rétablir l'adhérence. Restent les sections où l'on ne constate pas de gros défaut d'étanchéité ni d'adhérence : on utilise là des techniques en couche très minces. Soit on remet environ 2 centimètres de béton bitumineux, soit on utilise l'enrobé coulé à froid de 13 millimètres. Ses avantages sont d'utiliser beaucoup moins d'énergie pour la fabrication, moins de matériaux hydrocarbonés, moins de transport et pas de compactage, pas de dégagement de vapeur nocive pour les ouvriers de chantiers. De plus, l'enrobé sur 6 centimètres d'épaisseur coûte 22 euros du mètre carré, le béton bitumineux très mince 10 à 12 euros du mètre carré et ce fameux ECF trois euros du mètre carré. Il est vrai que c'est une technique que les entreprises emploient parfois mal et qu'il faut refaire l'opération. Pendant un mois environ on essaye de balayer les rejets de granulats comme on le faisait auparavant pour les émulsions. Pendant la durée de ce chantier, sur le bord de la route on met un panneau de limitation à 50 kilomètre-heure et on recommande de laisser au moins dix mètres entre deux voitures. Si l'on ne respecte pas ces règles, on a des projections de gravillons.

Dès lors, on a le choix, essentiellement budgétaire : Veut-on une étanchéité et une adhérence qui vont coûter sept fois plus cher ? Se contente-t-on de produits moins écologiques ? Accepte-t-on ou pas un désagrément pendant un mois ? Le bruit en roulant est aussi plus important, mais il s'atténue lorsque la rugosité disparaît un peu, après quatre à cinq mois et la couleur redevient aussi plus grise.

Nous pouvons donc débattre, mais il faut être informé et accepter une période d'adaptation – en particulier, j'y reviens, si l'on ne veut pas de projection de gravillons.

M. LE PRESIDENT – Je remercie Jean-Marie Tétart pour tout le mal qu'il se donne et pour l'extrême compétence technique qu'il nous apporte.

M. JOUY – On nous annonce 22 euros le mètre carré pour des enrobés chauds – oui si la couche est de 6 à 8 centimètres, mais elle peut être plus mince et le prix se rapproche alors de celui des enrobés

tièdes. D'autre part, il faut beaucoup plus de six mois pour revenir à une situation normale de bruit et de rugosité, surtout sur une route de campagne, où la circulation n'est pas intense. Bien sûr il faut tenir compte du coût, mais les associations de cyclistes surtout se plaignent de ce choix. C'est moins cher, mais c'est moins bien.

M. LE PRESIDENT – Est-ce moins bien ? Nous le verrons à l'usage.

M. TETART – Même le béton bitumineux en couche mince de 2 centimètres vaut quand même quatre fois plus que l'ECF. Et sur des routes à très faible circulation, faut-il vraiment mettre plus ? C'est une technique pour route hors agglomération, jamais en ville.

M. LE PRESIDENT – C'est une bonne démarche. Il y aura une période d'adaptation et de transmission de l'information aux intéressés. Dans les conditions actuelles, mieux vaut économiser et faire plus en maintenant la qualité.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

#### ***Collège Les Saules à Guyancourt***

M. RAYNAL, *rapporteur* – Il vous est proposé d'adopter la programmation de travaux d'étanchéité au collège Les Saules à Guyancourt, pour 1 360 000 euros, sur notre programme pluriannuel de réhabilitation des collèges. Nous n'avons engagé que 5 000 euros cette année, l'essentiel des travaux se faisant sur 2012 et 2013.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

#### ***Parking de l'immeuble du Département***

M. LE PRESIDENT – Nous avons quelques problèmes avec notre parking, dont je rappelle qu'il offre 231 places sur 7 étages.

M. RAYNAL, *rapporteur* – Ce parking, qui date de 20 ans, souffre d'infiltrations. Il est nécessaire d'opérer un diagnostic très complet des problèmes et d'envisager des solutions. Le coût sera de 50 000 euros.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

#### ***Préfabriqués pour les agents de la DRT***

M. DE LA FAIRE, *rapporteur* – Dans l'attente de travaux importants sur des bâtiments départementaux, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, il vous est proposé d'acheter des bâtiments préfabriqués pour installer les agents de la direction des routes à Saint-Cyr, Orgeval et Carrières-sous-Poissy. Le coût d'acquisition et d'installation de ces locaux de vie est de 300 000 euros.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Cela me paraissait vraiment nécessaire car les bâtiments étaient vétustes et sous-dimensionnés.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Location de logements au SDIS***

M. TAUTOU, *rapporteur* – Le Département acquiert des logements pour répondre aux engagements sociaux pris par le SDIS. En mai 2010, nous avons acquis quatre logements à Mantes-la-Jolie. Après évaluation de leur valeur locative par France Domaines, il vous est proposé de signer une convention de mise à disposition avec le SDIS pour une prochaine prise à bail.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

*Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

### ***Accueil d'une délégation d'élus du Congo***

M. LE PRESIDENT – Je suis heureux de saluer l'arrivée d'une délégation menée par M. Emmanuel Ambende, président du conseil départemental du département de la Cuvette, au Congo, avec lequel nous menons des actions de coopération décentralisée. Jean-Marie Tétart s'était rendu au Congo en 2009 et nous allons profiter de cette visite pour aborder d'autres sujets de coopération, notamment, avec Alexandre Joly, concernant le service d'incendie et de secours. Le projet est de créer un tel service dans le département de la Cuvette. (*applaudissements*) Je suis heureux de poursuivre cette coopération, notamment avec les pays francophones d'Afrique, pour laquelle notre assemblée se prononce toujours à l'unanimité.

### ***Dossiers sécheresse (vœu)***

M. LE PRESIDENT – Nous avons déjà exposé ce vœu lors de la dernière séance. Il a été examiné en Commission et donc être soumis à votre vote. Didier Jouy va en donner lecture.

M. JOUY – Ce vœu, dont notre collègue Christine Boutin est à l'initiative, avait déjà été approuvé par chacun des conseillers généraux. Il s'inquiète du fait que 43 communes n'ont pas été reconnues en état de catastrophe naturelle. Elles comptent 500 sinistrés parfois en situation très difficile, avec des maisons prêtes à s'effondrer. Les coûts sont considérables. Christine Boutin a donc beaucoup de courage, car si elle était élue présidente de la République, elle devrait assumer cet engagement ! (*rires*) En la matière, nous ne pouvons que la suivre.

M. PLANCHENAU – Le monde agricole est derrière elle !

M. JOUY – Je donne lecture de ce vœu.

## « LE CONSEIL GENERAL

CONSIDERANT la solidarité du Département à l'égard de l'ensemble du territoire yvelinois et de ses habitants,

CONSIDERANT la réalité de certains espaces, très argileux,

CONSIDERANT les redoutables conséquences sur les habitations, suite à la sécheresse de 2009,

APRES EN AVOIR DELIBERE

S'INQUIETE des conséquences de la non reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles de certaines communes. Plus de 43 Communes n'ont pas été reconnues catastrophes naturelles, ce qui représente plus de 500 sinistrés.

Les communes concernées sont Guyancourt (60 sinistres), Viroflay (60 sinistres), Cernay la ville (2 sinistres), Chateaufort (10 sinistres), Chevreuse (25 sinistres), Choisel (1 sinistre), Magny les Hameaux (20 sinistres), Voisins le Bretonneux (23 sinistres), St-Nom la Bretèche (11 sinistres), Fourqueux (35 sinistres), Lainville en Vexin ( 8 sinistres), Magnanville (25 sinistres), Boissy Mauvoisin (4 sinistres), Bréval (38 sinistres), Longnes (19 sinistres), Neauphlette (15 sinistres), Perdreauxville (7 sinistres), Soindres (10 sinistres), Ablis (5 sinistres), Le Perray en Yvelines (21 sinistres), Orphin (20 sinistres), Prunay en Yvelines (entre 40 et 50), St-Hilarion (5 sinistres), Vieille Eglise en Yvelines (25 sinistres) et Médan (15 sinistres).

L'ensemble des Conseillers Généraux du Département, toutes tendances confondues, demandent à Monsieur Claude GUEANT, Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration :

- Qu'il décide la mise en place d'une procédure dérogatoire pour les situations les plus catastrophiques résultant de la sécheresse de 2009. »

M. SYLVESTRE – Nous remercions tous les collègues, et surtout Christine Boutin qui a pris l'initiative de réunir tous les élus des cantons concernés. Dans celui de Mantes-la-Ville, nous avons fait des réunions d'information et en mars j'avais organisé une réunion avec le comité des sinistrés à Magnanville. Plus de 200 personnes sont venues, y compris des cantons environnants, et même de Rambouillet, de Meulan, des Mureaux. Je regrette que plus de 500 sinistrés restent dans des situations très difficiles, sans savoir comment faire face à l'ampleur des réparations. J'espère que l'unanimité de notre Conseil général nous permettra d'être entendus.

M. LE PRESIDENT – Si notre unanimité est certaine, que nous soyons entendus l'est moins. Je confie donc à Christine Boutin le soin de faire connaître directement au ministre de l'Intérieur ce souci de tous les élus.

M. SYLVESTRE – Toutes ces initiatives et tous ces efforts conjugués porteront un jour leurs fruits, je l'espère du fond du cœur. Des situations se dégradent de jour en jour, y compris sur le plan humain.

*Le vœu est adopté à l'unanimité.*

M. LE PRESIDENT – J'ai un autre vœu à vous proposer, dont je pense que vous l'approuverez par acclamation sans passage en commission : Que notre équipe de France de rugby gagne la finale à Auckland devant les All Blacks ! (*applaudissements*)

*La séance est levée à 12 heures.*

*Prochaine séance : vendredi 25 novembre 2011 à 9 heures 30*

*La Secrétaire :*  
Fanny ERVERA.

*Le Président :*  
Alain SCHMITZ.

*Communication des marchés notifiés entre le 05 août 2011 et le 17 octobre 2011  
en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil Général  
(art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

**Politique sectorielle : MOYENS GENERAUX**

<b>Code de la famille CMP</b>	<b>Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)</b>	<b>Nombre de marchés</b>	<b>Montant total maximum des marchés en HT</b>
7253	Services de réseaux multimédia	1,00	4 000,00
7433	Service de contrôle qualité	1,00	17 500,00
8042	Services de formation	1,00	4 730,00
8043	Services d'enseignement de niveau universitaire pour adultes	1,00	12 400,00
9254	Services d'exposition et d'organisation de manifestation culturelle	1,00	11 581,22
	<b>somme :</b>	<b>5,00</b>	<b>50 211,22 €</b>

**Politique sectorielle : ENSEIGNEMENT**

<b>Code de la famille CMP</b>	<b>Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)</b>	<b>Nombre de marchés</b>	<b>Montant total maximum des marchés en HT</b>
00.23	DBD - Collèges	3,00	25 879,00
74272	Services d'études de sol	1,00	5 950,00
74277	Service de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	1,00	1 050,00
74315	Services de diagnostics relatifs aux bâtiments	1,00	5 532,00
	<b>somme :</b>	<b>6,00</b>	<b>38 411,00 €</b>

**Politique sectorielle : CULTURE, SPORTS, LOISIRS**

<b>Code de la famille CMP</b>	<b>Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)</b>	<b>Nombre de marchés</b>	<b>Montant total maximum des marchés en HT</b>
9231	Services de création et d'interprétation d'oeuvres artistiques et littéraires	1,00	21 500,00
9255	Service lié au Musée et sites historiques	2,00	22 435,00
9999	Opérations de fournitures et/ou de services (mode unique)	18,00	108 486,99
	<b>somme :</b>	<b>21,00</b>	<b>152 421,99 €</b>

*Politique sectorielle : DEVELOPPEMENT*

<b>Code de la famille CMP</b>	<b>Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)</b>	<b>Nombre de marchés</b>	<b>Montant total maximum des marchés en HT</b>
7412	Services de comptabilité, services d'audit et services fiscaux	4,00	13 241,62
8533	Services sociaux d'orientation et de conseil professionnel	1,00	125 000,00
9999	Opérations de fournitures et/ou de services (mode unique)	5,00	85 901,54
	<b>somme :</b>	<b>10,00</b>	<b>224 143,16 €</b>

## SOMMAIRE

Installation d'un nouveau conseiller général .....	1
Remplacement de Philippe Esnol dans ses différentes fonctions .....	2
Marchés à procédure adaptée .....	2
Accueil d'un groupe de retraités.....	2
Institut d'excellence en énergies décarbonées à Versailles Satory .....	3
Information énergétique .....	3
Répartition des droits de mutation entre les petites communes des Yvelines.....	4
Soutien aux médias locaux .....	4
Garantie départementale au Logement français.....	10
Dotations de fonctionnement des collèges publics.....	10
Musée d'histoire de France .....	13
Formation continue du spectacle vivant .....	14
Studios pour les musiques actuelles .....	15
Contrats départementaux .....	15
Contrats de développement de l'offre résidentielle .....	15
Relais d'accueil de la petite enfance.....	16
Protection maternelle et infantile.....	17
Contrats sociaux de territoire de La Verrière et de Trappes .....	17
Acquisition d'un appartement à Montigny-le-Bretonneux .....	18
Aide aux communes en matière de voirie.....	18
Collège Les Saules à Guyancourt.....	20
Parking de l'immeuble du Département .....	20
Préfabriqués pour les agents de la DRT .....	20
Location de logements au SDIS .....	21
Accueil d'une délégation d'élus du Congo.....	21
Dossiers sécheresse (vœu).....	21
Communication des marchés notifiés entre le 05 août 2011 et le 17 octobre 2011 en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil Général (art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales).....	24